



AGRIBIO 04
L'Agriculture **BIO**
des Alpes de Haute-
Provence

Fabriquer ses savons à partir de produits de la ferme

10 avril 2024 – Alpes de Haute-Provence

Objectifs opérationnels – vous souhaitez vous former à ...

- Appréhender le procédé de la saponification à froid
- Pratiquer le procédé de saponification à froid

Contenu

Matin (salle) :

- Accueil (tour de table) : identification des besoins et évaluation des acquis des stagiaires en entrée de formation
- La saponification à froid d'un point de vue théorique : la technique, le choix des matières premières, le choix du matériel
- Les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)
- Point sur le contrôle du savon

Après-midi (pratique) :

- La saponification à froid en pratique : démonstration de fabrication de savons en laboratoire par l'intervenant
- Mise en pratique par les stagiaires : sélection d'une recette et des matières premières, fabrication d'un savon
- Analyser les acquis et la qualité de la formation

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Présentation orale à l'aide d'un diaporama, mise en pratique sur une ferme, échanges entre les stagiaires, ateliers en petits groupes.

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table. En cours : évaluation des acquis (mise en pratique). En fin : évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Mégane VECHAMBRE, 06 29 64 24 33, conseillerppam@bio-provence.org

Mise à jour le 12/01/2024

INFOS PRATIQUES

Date : 10 avril 2024

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : 9h00-17h00

Lieu : 04 – encore à définir (la localisation de la salle sera indiquée par mail avant le début de la formation)

Date limite d'inscription : 5 avril 2024

Nombre de stagiaires : minimum 8 et maximum 12

Public ciblé : producteurs et cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales de PACA

Repas : tiré du sac

Intervenant : Sylvain TURINA, Paysan-savonnier à Orpierre (05) et formateur en cosmétiques (fabrication, réglementation)

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE, Agribio04

Prérequis : Aucun.

Tarif : 30 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne [en cliquant ici](#) et conditions générales de formation [en cliquant ici](#)

Action réalisée avec le soutien financier de :

